

Procès verbal du conseil d'école du vendredi 12 novembre 2021

Présents : Mme Brun, Mme Caussignac, Mme Deirolle, Me Imbert, Mme Pesenti, Mme Thévond

Excusés : Mme Grossmann, Mme Delmont

I effectifs et prévisions

Il y a actuellement 53 élèves inscrits à l'école. Les prévisions d'effectif pour la rentrée, avec 49 élèves, laissent craindre la possibilité d'une fermeture de classe. Mme Caussignac demande à Mesdames Pesenti et Imbert, que les futurs nouveaux parents s'inscrivent en mairie avant la fin de l'année 2021, afin de pouvoir éventuellement défendre le maintien de la classe. Une prévision des entrées en 2023 va également être faite.

II Vote du règlement intérieur

Le règlement a été modifié, en accord avec le nouveau règlement départemental. Il sera envoyé par mail aux parents, annexé de la charte sur la laïcité et du protocole sanitaire.

Mme Caussignac profite de la lecture de ce règlement pour rappeler le rôle des parents élus au conseil d'école.

Vote du règlement à l'unanimité.

III Rappel sur le PPMS (plan particulier de mise en sûreté)

Aucun changement dans le protocole. Deux exercices PPMS (attentat et mise en sûreté) sont effectués durant l'année. Trois exercices incendie sont également organisés.

IV Présentation du projet d'école

L'équipe enseignante présente succinctement les axes du projet d'école, ainsi que les actions choisies et mise en œuvre. Les actions sont complétées chaque année. Le projet d'école actuel est valable jusqu'en 2022.

Le débit internet ne permet pas l'utilisation en classe de l'ENT, mais il est suffisant pour les utilisations pédagogiques choisies par les enseignantes.

V Relations école- mairie : gestion matérielle et financière de l'école

L'équipe enseignante tenait à faire part à Mme Pesenti de certains dysfonctionnements .

Mme Caussignac rappelle le rôle de chacun dans l'école.

La mairie, propriétaire des locaux, a à sa charge leur entretien et leur mise en sécurité. Elle est également responsable de l'achat du matériel pérenne (tables, chaises, etc).

La gestion du matériel pédagogique relève uniquement de la responsabilité du directeur. Un budget de fonctionnement doit lui être attribué. Le choix et la gestion du matériel pédagogique fait partie de la liberté pédagogique des enseignants. Ils n'ont pas à rendre de compte à la mairie. Une demande « d'inventaire » avait été formulée en fin d'année auprès de Mme Caussignac, puis auprès de Mme Delmont, avec la proposition de tenir à jour un document excel sur l'utilisation du petit matériel scolaire. Mme Caussignac préfère donc préciser à Mme Pesenti que cette demande de la Mairie est irrecevable, et qu'elle seule est responsable du contrôle de l'utilisation du matériel. Elle fait également remarquer que les enseignantes ressentent ces demandes comme une remise en cause de leur professionnalisme, la gestion du matériel de classe faisant partie intégrante de leur métier.

C'est pourquoi elles demandent aussi à pouvoir gérer la réception et le contrôle de leurs commandes.

Durant l'été, leurs armoires ont été vidées (pour faire un « inventaire »). Mme Caussignac demande également que cela ne se reproduise plus. Il y a dans les classes des documents confidentiels, et beaucoup de matériel personnel appartenant aux enseignantes. L'armoire du bureau a également été « rangée ». C'est le bureau de la direction. Tout comme le reste des armoires ou rangements de l'école, l'accès aux documents et matériels s'y trouvant est réservé à l'équipe pédagogique.

Pour information, Mme Caussignac explique qu'il y a un registre d'inventaire dans l'école, mis à jour chaque année. Il n'a pas vocation à être consulté par la mairie. C'est un document permettant la transmission d'informations en cas de changement de direction.

D'autres évènements font qu'à l'avenir, la directrice souhaite que la mairie respecte son rôle et ne dépasse pas ses prérogatives. Mme Caussignac rappelle que tout ce qui se passe sur le temps scolaire relève de sa responsabilité, et que, si la mairie veut intervenir, elle doit d'abord l'informer.

L'équipe enseignante tient toutefois à souligner la réactivité de Mme Imbert, et son investissement. Le réseau wifi de l'école a été perfectionné, et l'école a été dotée de tablettes numériques et de nouveaux vidéo projecteurs.

VI Projets pédagogiques

Les élèves de Mme Delmont et Mme Caussignac partiront en classe de neige du 31 janvier au 4 février 2022. Les enseignantes ont dû faire face à quelques difficultés administratives, suite à la mise en place d'une nouvelle application académique pour gérer les sorties scolaires. Mises devant la situation de devoir trouver en 1 jour un accompagnant supplémentaire (sous peine de devoir annuler le projet), elles ont fait le choix de répondre positivement à un papa qui s'était proposé auparavant. Elles comprennent le mécontentement d'autres parents qui auraient souhaité accompagner, mais ce fut un cas de force majeure.

Elles feront le point avec les parents lors de la prochaine réunion d'information.

Les élèves de Mme Brun participent au projet Ecole et cinéma. Ils feront également une sortie en fin d'année au zoo de la Barben.

Mme Thévond propose également l'idée de la visite de la caserne de Méjannes. Les enseignantes se renseigneront sur ce projet, qui peut entrer dans le parcours citoyen.

Un marché de Noël sera organisé à l'école, en fin de journée, le mardi 14 décembre. Cette année il n'y aura pas de vente d'objet. L'équipe enseignante souhaite que ce soit un moment convivial, avec vente de nourriture et de boissons, si le protocole sanitaire le permet.

VII Travaux et aménagements

Les enseignants reformulent les mêmes demandes que l'an dernier : marelles, parcours de motricité à repeindre, installation de la climatisation dans le bâtiment des primaires.

Les téléphones seront changés rapidement, car ils ne fonctionnent plus.

VIII Questions des parents d'élèves

Jeux de cour : les élèves sont autorisés à amener des jeux pour les récréations (cordes à sauter, élastiques, pop it), mais certaines choses sont interdites, comme les billes, les cartes pokémon... En cas de doute, ils peuvent directement demander à leur enseignante.

La séance est levée à 18h15